

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 1^{ER} DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier du mois de décembre, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à Maupiti, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la septième session de l'année 2025.

La convocation n° 160/CD/2025, adressée le 7 novembre 2025, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuatea, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	LISAN Marcelin	1er vice-Président		X	TEFAATAUMARAMA	
3	M	MOUTAME Thomas	2ème vice-Président		X		
4	MME	AMARU Patricia	3ème vice-Président	X			
5	M	BROTHERSON Matahi	4ème vice-Président		X		
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-Président	X			
7	M	GIBERT Pitori	6ème vice-Président		X		
8	MME	HIOE Myrna	7ème vice-Président	X			
9	M	SCHMIDT Carlos	8ème vice-Président	X			
10	M	HOLMAN Gérard	9ème vice-Président	X			
11	M	VAROA Pero	Membre bureau	X			
12	M	ROOPINIA Johann	Membre bureau		X		
13	M	TAEAE Micheline	Délégué titulaire	X			
14	MME	EBERA Léontine	Délégué titulaire		X	Tina ROTA	
15	M	TEHEIURA Séraphin	Délégué titulaire	X			
16	MME	TEIKITUTOUA Jeannime	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	SMITH Tilly	Délégué titulaire		X		
19	M	TAPUTUARI Judex	Délégué titulaire		X		
20	M	TAMA Pierrot	Délégué titulaire		X		
21	MME	TIXIER Noéla	Délégué titulaire	X			
22	MME	ROURA Ruta	Délégué titulaire	X			
23	M	TUMARAE Hapue	Délégué titulaire		X		
24	M	LEMAIRE Gaston	Délégué titulaire	X			
25	M	MAMA Antonio	Délégué titulaire	X			
26	M	ROBSON Christian	Délégué titulaire	X			
27	MME	MAO Nathalie	Délégué titulaire	X			
28	M	TAURUA Lucky	Délégué titulaire	X			
29	M	PAHUIRI Stéphane	Délégué titulaire	X			
30	MME	VALENTIN Mathilda	Délégué titulaire		X	TAUVIRAI Ludovic	
TOTAL				18	12	3	0
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)				21			

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur général des services de la CCH ;
2. Madame Mamoe TEAOTE, secrétaire CCH affectée à Maupiti ;
3. Monsieur Raiano PEU, assistant de gestion de la CCH.

A 17h00, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 21, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance prise au sein du conseil.

Monsieur Carlos SCHMIDT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 17 octobre 2025 ;
2. Projet de délibération n° 54/CCH/25 fixant le montant de la subvention versée du budget général au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2025 ;
3. Projet de délibération n° 55/CCH/25 portant création d'un emploi d'éboueur-chauffeur ;
4. Projet de délibération n° 56/CCH/25 approuvant le principe de l'opération « Accompagnement dans la réalisation des études et la constitution des dossiers administratifs en vue de l'obtention des autorisations relatives à la construction et à l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur les îles de Tahaa, Huahine et Maupiti » ;
5. Projet de délibération n° 57/CCH/25 portant création d'un emploi de volontaire en Administration ;
6. Projet de délibération n° 58/CCH/25 approuvant la décision modificative n° 02 du budget annexe des ordures ménagères ; (rajouté en séance)
7. Projet de délibération n° 59/CCH/25 portant fin de la mise à disposition d'un bien appartenant à la commune de Huahine ayant servi à accompagner le transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i ; (rajouté en séance)
8. Questions diverses.

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent par la positive.

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
54/CCH/25 Délibération fixant le montant de la subvention versée du budget général au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2025	21	0	0	-	UNANIMITÉ
55/CCH/25 Délibération portant création d'un emploi d'éboueur-chauffeur	21	0	0	-	UNANIMITÉ
56/CCH/25 Délibération approuvant le principe de l'opération « Accompagnement dans la réalisation des études et la constitution des dossiers administratifs en vue de l'obtention des autorisations relatives à la construction et à l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur les îles de Tahaa, Huahine et Maupiti »	21	0	0	-	UNANIMITÉ
57/CCH/25 Délibération portant création d'un emploi de volontaire en Administration	21	0	0	-	UNANIMITÉ

58/CCH/25 Délibération approuvant la décision modificative n° 02 du budget annexe des ordures ménagères	21	0	0	-	UNANIMITÉ
59/CCH/25 Délibération portant fin de la mise à disposition d'un bien appartenant à la commune de Huahine ayant servi à accompagner le transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i	21	0	0	-	UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 17h30.

15h20, une prière et un chant de début par M. TAURUA Lucky.

Président salue et remercie les élus de la commune de Maupiti pour leur accueil chaleureux. Président a rappelé les trois réunions d'aujourd'hui.

La parole a été donnée ensuite à Madame la sénatrice Mme TETUANUI Lana, qui a remercié les élus de Maupiti pour leur accueil. Elle disait notamment qu'elle partirait le mardi 02/12 au soir en Métropole.

Dossier 1 : Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 17 octobre 2025

Le procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 17 octobre 2025 a été validé par l'ensemble des élus présents.

Le PV du 17 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Dossier 2 : Délibération fixant le montant de la subvention versée du budget général au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2025

Résumé des échanges :

15h41

Tavana Gérard HOLMAN désigne comme secrétaire de séance TAURUA Lucky.

Puis il rappelle qu'il y a deux projets d'avis à délibérer pour la séance du conseil d'exploitation :

- L'avis fixant le montant de la subvention versée du budget général au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2025.
- L'avis approuvant le principe de l'opération « Accompagnement dans la réalisation des études et la constitution des dossiers administratifs en vue de l'obtention des autorisations relatives à la construction et à l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique (C.E.T) sur les îles de Tahaa, Huahine et Maupiti ».

15h42 :

Teva rajoute qu'il y aura deux projets d'avis supplémentaires qui sont :

- Dossier 6 : Délibération approuvant la décision modificative n° 02 du budget annexe des ordures ménagères
- Et le n°28/CEOM pour le kia motor de HUAHINE.

- **Résumé des échanges :**

-

Teva explique que le budget de 2025 est équilibré.

Puis il rappelle qu'avec 7457 abonnés, la redevance réelle est de 37 254 Fxpf.

Il indique que pour 2025, le montant de la subvention d'équilibre est d'un montant de 165 805 727 FXPF, contre 165 176 011 Fxpf en 2023 et 112 992 781 Fxpf en 2024.

Teva rajoute que Payeur a dit de prendre une délibération pour équilibrer le budget annexe avant la fin de l'année comme chaque année.

Président prend la parole et fait remarquer que cette année cela a augmenté.

Teva indique qu'avec l'amortissement, la M4 (au prorata, il faut amortir), pour anticiper sur les éventuelles dépenses.

Président rappelle en tahitien « teie matahiti ua mara'a te moni i ni'a, 144 mirioni à peu près, te budget no te pehu », cette année ça a augmenté, à peu près 144 millions en moyenne pour les ordures ménagères.

Président dit d'avancer.

Dossier 3 : Délibération portant création d'un emploi d'éboueur-chauffeur

Résumé des échanges : 15h33

Considérant que les effectifs de Tahaa sont limités pour la collecte des déchets.

Considérant qu'il est proposé de créer un emploi d'éboueur-chauffeur de droit privé afin que cet agent soit en priorité éboueur et chauffeur seulement en cas de besoin.

Teva indique aux élus que c'est une recommandation du PGD.

Il y a une plu value pour les effectifs à la CCH de Taha'a qui seront 8 à terme : avec les agents Teihoarii, Vaimahana, Raitini, Joseph, Enoc, Nestor et un agent sur le nouveau poste d'emploi d'éboueur-chauffeur.

Un contrat à durée indéterminé sera proposé, avec une période d'essai de 3 mois, avoir le permis Poids lourd, pour 39 heures la semaine.

Président demande à l'assemblée si cette délibération est validée.

À l'unanimité, elle est validée.

Le secrétaire désigné parmi les agents M. AMARU Daniel valide aussi la délibération.

Dossier 4 : Délibération approuvant le principe de l'opération « Accompagnement dans la réalisation des études et la constitution des dossiers administratifs en vue de l'obtention des autorisations relatives à la construction et à l'exploitation d'un centre d'enfouissement technique (CET) sur les îles de Tahaa, Huahine et Maupiti »

Résumé des échanges :

15h48

Teva indique que des études sont nécessaires pour aller chercher les autorisations d'exploitation et de construire des CET de Huahine, Tahaa et Maupiti et qu'il convient de valider cette délibération qui fixe le plan de financement.

Avec le FIP à 80% soit 18 984 000 Fxpf et pour la participation de la CCH à hauteur de 20% soit 4 746 000 Fxpf. Les études de faisabilité sont terminées, cela a été validé en septembre 2024. C'est la solution la plus rapide et la moins complexes aujourd'hui pour gérer les déchets. Mais cela ne nous empêche pas de continuer à chercher en parallèle des solutions alternatives à l'enfouissement.

Président informe les élus présents que le rapport d'activité 2024 de la CCH a été distribué.

Teva précise que le bureau d'étude MODECOM est actuellement en train de travailler dans les différentes îles de la CCH.

Le Maire de Maupiti, RAUFAUORE Woullingson, pour le site de FAAROA à Raiatea a demandé ce qu'il en était. En effet, Président dit qu'il y aura encore des rencontres avec les associations. Et qu'il faudra attendre aussi le Pays concernant le financement.

15h55

Tavana Gérard HOLMAN interrompt les élus pour demander à Teva ce qu'il en est du dépotoir de Maupiti, notamment pour le nouveau devis de EFI (électricité froid des îles) qui était d'abord de 8 millions à peu près, et qui est aujourd'hui de 14 millions de francs. Il n'y a pas de maîtrise foncière. Le devis de la commune de Maupiti est de 9 millions de francs.

Tavana Maupiti qui rappelle que le projet Faaroa en CDT, avec plusieurs projets a fait l'objet d'un rabot financier. Président précise 50% de rabot.

Président rajoute que le Pays s'est aligné sur la participation initialement réservée à l'Etat.

Il y aura des conséquences sur les projets des communes. Le problème est qu'à Paris, à l'Assemblée le budget a été rejeté.

Teva indique qu'ils sont dans une stratégie de communication. Pour l'association VAIAVA, concernant le CET ils expriment toujours une réticence au regard du lieu choisi. Ce que confirme Tavana Jeannime de Faaroa.

16h00

Tavana TAU VIRAI Ludovic interpelle l'assemblée pour revenir sur une publication de vidéo ou de photos concernant le dépotoir de Maupiti, une publication qui critique le Tavana Maupiti RAUFAUORE Woullingson. Il demande que ce projet de rénovation du dépotoir puisse être fait très rapidement.

Président précise que cela se fera sur fond propre, pour financer le matériel, car c'est un besoin urgent, il dit ensuite à Raiano qu'il faudra commander une partie du matériel (exemple : les 1 500 sacs de ciment ...).

Dossier 5 : Délibération portant création d'un emploi de volontaire territorial en Administration

Résumé des échanges :

Teva commence à rappeler aux élus la délibération portant création d'un emploi de volontaire territorial en Administration comme suit :

Considérant que le volontaire en Administration est un dispositif créé en 2021 dans le cadre de l'Agenda rural et repris en 2023 dans le plan France Ruralités.

Considérant que ce dispositif permet le recrutement d'un jeune au sein d'une collectivité locale afin d'appuyer celle-ci dans le cadre de ses besoins en ingénierie (diagnostic, calibrage de projets, conduite et animation de projets, etc.).

Considérant que la durée de la mission de ce volontaire peut varier entre 12 et 18 mois pour un temps de travail hebdomadaire de minimum 75%.

Considérant que l'aide accordée pour ce recrutement est de 15 000 euros (1 789 995 XPF) sur 2 556 840 XPF (échelon 1^{ère} catégorie C) représentant 70 % de la dépense restant que 766 845 XPF de dépense à la charge de la communauté de communes Hava'i.

Considérant que le jeune doit remplir deux critères :

- Être âgé entre 18 et 30 ans ;
- Justifier d'un BAC +2 obtenu (non en cours).

Teva souligne que le BAC+2 doit être obtenu et non en cours.

Le profil recherché est un agent de catégorie C, avec 70% de dépenses annuelles pour l'Etat et à 30% pour la CCH, sur une année. Ce poste est pour une personne âgée entre 18 à 30 ans, avec BAC+2 (obtenu et non pas en cours), comme le BTS. Le système est semblable à celui d'un C.V.D du Pays.

Président demande à Teva quand est ce que la future chargée de projets commencera. Car ce VTA pourrait assister la chargée de projets dans le domaine des déchets.

Teva indique à Président et aux élus que la future chargée de projets, Terenga HAUATA va démarrer en janvier 2026. Elle travaille actuellement à la DCA, elle connaît déjà tout ce qui est des textes de lois ou à déjà préparé des projets.

Président demande l'avis des élus qui répondent à l'unanimité favorable.

Dossier 7 : Délibération portant modification de la délibération n° 27/CCH/16 du 27 juin 2016 portant acceptation de la mise à disposition des biens appartenant aux communes de Huahine, de Tahaa, de Maupiti et de Uturoa en vue d'accompagner le transfert effectif de la compétence relative à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées au bénéfice de la communauté de communes Hava'i

Résumé des échanges :

16h05

Teva rappelle brièvement les 292 371F XPF, sur la ligne 13911-040 concernant la subvention au budget annexe OM.

Puis pour Huahine, le kiamotor selon l'agent AMARU Daniel, le véhicule est hors service.

La trésorerie a informé qu'il faudrait prendre une délibération.

Teva précise qu'il faudrait rendre le véhicule à la commune de Huahine et c'est la commune de Huahine qui va réformer ce véhicule car elle en est propriétaire.

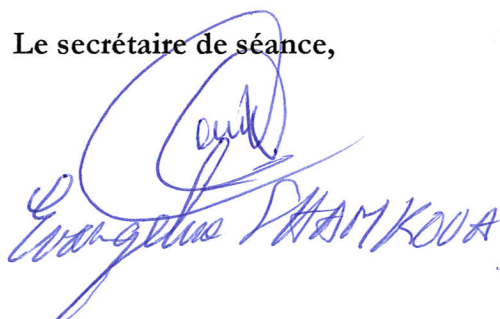
En passant, AMARU Daniel informe et souligne qu'il ne s'agit pas d'une kia motor mais d'une JMC.

Teva rajoute que le mécanicien a fait un rapport précisant que ce véhicule doit être réformé. Le véhicule sera ramené à la Mairie de Huahine. Raiano dit à Teva que c'est une JMC et pas un kia motor (erreur à rectifier dans le tableau).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Cyril TETUANUI remercie les membres de leur participation et lève la séance à 19h00.

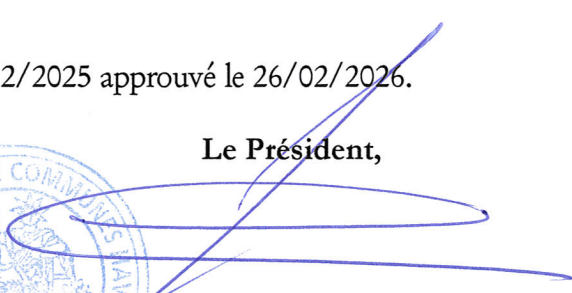
Procès-verbal de la séance du 01/12/2025 approuvé le 26/02/2026.

Le secrétaire de séance,


Evangelina HAMKOVA

Le Président,




M. Cyril TETUANUI